

Participation au PCAET de l'AGGLO d'AGEN actualisé le 22/12/2022

Plan Climat-Air-Energie Territorial

Accès aux documents du PCAET :

<https://www.agglo-agen.net/en-ce-moment/actualites/avis-de-participation-du-public-par-voie-electronique-4606.html>

https://www.agglo-agen.net/fileadmin/user_upload_agglo/pdf/05-Vie_quotidienne/Developpement_Durable/rapport-2020-dev-durable.pdf

Le public pourra adresser ou formuler ses observations et propositions par courriel à l'adresse service.environnement@agglo-agen.fr avec pour objet « Participation PCAET » avant le 15 janvier 2023.

Courriel à service.environnement@agglo-agen.fr avec comme objet : Participation PCAET

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous nos observations et propositions :

Objection : les 5 mots de l'acronyme PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial sont orphelins.

Il manque pour le moins les mots SOL – TERRE – et certainement bien d'autres tels que SOCIAL.

Cet oubli n'est pas récent ; voici un siècle que l'humanité ne considère plus le sol que par la notion de propriété qui actuellement génère une grande partie des dépenses de l'Union Européenne sous forme de sa Politique Agricole Commune (PAC).

Combien de milliards d'€ sont affectés à l'hectare (ha) de Surface Agricole Utile (SAU) sur les 90 milliards que reçoit la France de l'Europe chaque année ? Ainsi des « propriétaires » non agriculteurs reçoivent une « rente » non liée à une production agricole ; un comble de plus dans les dérives lobbyistes omniprésentes notamment au niveau Européen.

En 2022 la nouvelle PAC contient encore cette hérésie dans la répartition des aides. Ainsi une ferme de moins de 10 ha et de moins de 10 vaches ou équivalent n'a aucun droit d'où la disparition des « petites fermes » et l'encouragement à l'anthropophagie agricole en France (ce n'est pas le cas dans bien des pays européen malgré le plan Mansholt de décembre 1938 : <https://www.cairn.info/l-univers-politique-des-paysans-dans-la-france--9782724602285-page-583.htm>).

Tentons de réparer cet oubli dans l'acronyme PCAET :

Pourquoi le sol ou mieux la terre est-il si important dans les Plans Territoriaux ?

Le sol est un monde vivant et pas seulement un support physique : un quart de la biodiversité naturelle y est concentré sur les 30 à 40 cm de profondeur soit 3 000 à 4 000 tonnes de terre par ha.

Autrefois on disait :

- a) Je n'hérite pas de la terre de mes ancêtres, je l'emprunte à mes enfants.
- b) Cultivons une terre vivante ; aujourd'hui les engrais, les pesticides, le soleil, les routes, les maisons, les parkings, tuent la terre.
- c) Je nourris le sol pour qu'il nourrisse les plantes ; aujourd'hui le sol reçoit des centaines de kg d'engrais chimiques par ha chaque année ; il est un support pour le transfert de ces ions nitrates, phosphates et potasses = on ne compte plus sur lui pour les produire via la minéralisation de la matière organique qu'il contenait car 1/3 de cette MO a disparu en 30 ans.

Cette vie du sol doit être nourrie par de la matière organique riche en carbone : donc le sol séquestre du gaz carbonique et participe donc à l'effet de serre. La disparition d'un tiers de la MO du sol participe aux changements climatiques. Le corollaire est que le sol doit redevenir un puits à carbone.

Cette MO du sol fixée dans les complexes argilo humiques fixe l'eau comme une éponge. Selon les auteurs, cette éponge représente 5 à 50 fois la masse du complexe en eau fixée et devient donc disponible pour les plantes et la biodiversité chaque année.

Un ha de sol à 3% d'humus fixe donc entre 450 et 4500 m³ d'eau par an.

Aujourd'hui ce défaut de fixation génère du ruissellement, du ravinement, de la dégradation des SAU par suppression des éléments les plus fins du sol. Ils se retrouvent dans l'eau des rivières et pour Garonne alimente le bouchon vaseux de l'estuaire qui remonte jusqu'à La Réole au gré des marées et des étiages sévères du fleuve.

Le sol ne joue plus son rôle dans l'écrêtement des inondations, le soutien des étiages et la lutte contre les ASSEC du chevelu hydrique. Même l'irrigation devient inefficace = les irrigants doivent fractionner les irrigations car l'eau quitte le champ dès les premiers mm d'arrosage : le sol ne fait plus éponge ! L'irrigation est utilisée pour « refroidir » le champ et les récoltes qui tentent de résister aux brûlures du soleil.

Irriguer un sol argileux à moins de 2% d'humus est inefficace et dispendieux d'une ressource prise à la nature au moment où elle en a le plus besoin.

Cette objection doit acculturer nos « décideurs » sur l'importance des sols dans la planification territoriale. Même les « conseillers » ont été incapables de mettre le sol au centre du débat : il est cependant tout aussi important que l'eau et l'air, pourquoi occulter cet espace qui contient 25% de la biodiversité ?

Pour pouvoir toucher les primes de la PAC ?

Construire des routes et des immeubles et donc artificialiser, imperméabiliser le territoire ?

Conclusion : **Il est illusoire de planifier un aménagement des territoires sans cette dimension agro écologique des sols.**

Sigles et acronymes utilisés, glossaire :

AFDAS	Association caritative dédiée aux familles https://www.afdas.com/
Anthropiser	Action des Hommes sur la Nature
ASSEC	Période et une zone de cours d'eau sans eau. Voir les Sentinelles de la Nature https://sentinellesdelanature.fr/
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
COFIL	Comité de PILotage = réunion d'une instance de concertation
DBO5	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours = mesure de la pollution organique d'un liquide.
Humus	La MO du sol est fixée dans le complexe argilo humique des sols. C'est la richesse du sol qui nourrit la biodiversité sans laquelle rien ne peut pousser. L'humus fonctionne comme une éponge fixant 5 à 50 fois par an sa masse en eau.
MO	Matière Organique ou biomasse
Ombrière PV	Toiture sur parking couverte de capteur photo voltaïque.
PAC	Politique Agricole Commune : 90 milliards d'€/an pour la France
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PDM	Programme De Mesures aux SDAGE de la France
PV	Photo Voltaïque = installation électrique convertissant l'énergie photonique du soleil en courant électrique en continu convertit en courant alternatif directement utilisable ou pour charger des batteries.
RT 2012	Règlement Technique de 2012 fixant les conditions minimales des constructions neuves ou rénovées. Les besoins en énergie doivent être inférieurs à 25 kWh/m ² /an
RE2020	Réglementation Environnementale de 2020 fixant l'éco conditionnalité des matériaux et de leurs mises en œuvre dans les bâtiments.
Ripisylves	Bordures arborés des ruisseaux, fleuves et de leurs chevelu hydrique = ensemble de fossés et ruisseaux d'un bassin collecteur d'eau de pluie.
SAU	Surface Agricole Utile : 27 millions d'ha en France sont utilisés par les agricultures
SDAGE	Schéma DIRECTEUR d'Aménagement et de Gestion des Eaux : 6 SDAGE en France.

Sommaire :

1. Préambule
2. Un point « légal »

EAU

3. Cas particulier des inondations de 2008 à Aubiac, Estillac, Moirax et Roquefort. 2
4. Les trames : verte – bleue et noire
5. Les zones humides
6. La récupération des eaux de pluie
7. L'aléa gonflement des argiles 5
8. L'eau verte contenue dans les sols
9. La station d'épuration de l'Agropole et la phytoépuration

ÉNERGIE

10. La méthanisation et le biogaz
11. Les ombrières PV avec récupération d'eau sur les places du midi 7
12. L'éco conditionnalité économique des investissements

AMÉNAGEMENT des TERRITOIRES

13. La porosité des territoires 8
14. Les pistes cyclables et les voies piétonnes
15. Les pistes cavalières
16. L'aménagement du territoire vu par les yeux de nos enfants et adolescents. 9
17. Les crèches
18. Un collège rive gauche de Garonne

SOCIAL

19. Colères et dénonciations 10
20. Conclusions politiquement incorrectes 11
21. Le lien social et la solidarité

AIR

Odeurs nauséabondes à l'Agropole
Gaz à effet de serre
Séquestration du carbone dans les sols.

CLIMAT

Inondations
Sécheresses
Canicules : oasis de fraîcheurs et îlots de chaleur.

1) Préambule :

Cette consultation citoyenne est à souligner car la DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE est souvent exsangue. Alors quand il est possible de s'exprimer au vu et au su de tous avec une analyse de ces expressions, nous devons en saisir l'opportunité.

Il s'agit de présenter SA vision du territoire sur lequel nous vivons.

Quelle société voulons-nous promouvoir ?

Une réponse dans ce message audio et sa version texte :

<https://democrates-roquefort47310.org/Flyer/intro%20Alain.mp3>

<https://democrates-roquefort47310.org/Flyer/Podcast%202.htm>

Voici des observations et des propositions sous forme parfois d'un catalogue non exhaustif à la Prévert.

Il sera complété par les autres avis et leurs analyses après le 15 janvier 2023.

L'éclatisme des thèmes abordés dans ce document génère une impression d'inachevé, accentuée par les imbrications des points abordés : c'est donc un document de travail.

Pour rejoindre les groupes de réflexions sur ces thèmes :

Pour mettre en exergue une initiative positive ou un problème :

Voici nos contacts : democrates-2.0@laposte.net

zanardoalain@gmail.com – 06 76 71 84 37

jacques.ferrat@laposte.net – 06 56 88 22 67

Accès aux documents du PCAET :

Plan – Climat – Air - Energie - Territorial

<https://www.agglo-agen.net/en-ce-moment/actualites/avis-de-participation-du-public-par-voie-electronique-4606.html>

https://www.agglo-agen.net/fileadmin/user_upload_agglo/pdf/05-Vie_quotidienne/Developpement_Durable/rapport-2020-dev-durable.pdf

2) Un point « légal » :

A) Le PCAET est inféodé au SDAGE – PDM 2022-2027 ; ce document voté en **mars avril 2022** est opposable juridiquement ; il préconise des Solutions Fondées sur la Nature (SFN).

SDAGE : Schéma DIRECTEUR d'Aménagement et de Gestion des Eaux

PDM : Programme De Mesures

<https://eau-grandsudouest.fr/politique-eau/bassin/schema-directeur-amenagement-gestion-eaux-sdage/politique-eau-sdage-pdm-2022-2027>

Mise en conformité du PCAET avec le SDAGE – PDM 2022 – 2027 notamment utiliser toutes les SFN.

B) Le PCAET doit intégrer le règlement de gestion des eaux pluviales voté en conseil d'agglomération du **3 février 2022**.

https://www.agglo-agen.net/fileadmin/user_upload_agglo/pdf/05-Vie_quotidienne/Eau_assainissement/Eaux-pluviales-reglement-2022.pdf

C) Le PCAET doit intégrer le Plan Paysage dont le dernier Comité de Pilotage (COPI) s'est tenu à Moirax le **28 septembre 2022**.

<http://www.pays-agenais.fr/fr/les-principales-actions-menees/le-plan-de-paysage-du-pays-de-lagenais.html>

D) Le rapport sénatorial du 24 novembre 2022 et sa notice résumé actualise le rapport sénatorial d'information sur l'EAU : urgence déclarée du 19 mai 2016.

<https://www.senat.fr/notice-rapport/2015/r15-616-notice.html> Eau : urgence déclarée

Rapport d'information de MM. Henri TANDONNET et Jean-Jacques LOZACH, fait au nom de la délégation sénatoriale à la prospective n° 616 (2015-2016) - 19 mai 2016

Le rapport du 24 novembre 2022 N° 142 SÉNAT SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

Enregistré à la Présidence du Sénat le 24 novembre 2022 RAPPORT D'INFORMATION FAIT au nom de la délégation sénatoriale à la prospective sur l'avenir de l'eau, Par Mmes Catherine BELRHITI, Cécile CUKIERMAN, MM. Alain RICHARD et Jean SOL, Sénatrices et Sénateurs : 166 pages

La notice du rapport du 24 novembre 2022 :

<https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-142-notice.html>

Éviter la panne sèche - Huit questions sur l'avenir de l'eau

Rapport d'information de Mmes Catherine BELRHITI, Cécile CUKIERMAN, MM. Alain RICHARD et Jean SOL, fait au nom de la délégation sénatoriale à la prospective n° 142 (2022-2023) - 24 novembre 2022

Extraits : **La surveillance des zones humides dégradées :**

Présentes sur 3% du territoire national, ces milieux rendent de très nombreux services en assurant plusieurs fonctions : zones privilégiées de la recharge des nappes phréatiques, **épuration naturelle des eaux**, régulation hydraulique (**prévention des risques d'inondations ou de sécheresse**) et réservoir de biodiversité. On estime qu'en France **60 % des zones humides ont été drainées pour l'agriculture intensive**.

Page 133/166 du rapport du 24 novembre 2022 :

Les 8 recommandations

- Permettre la construction de nouvelles retenues d'eau, de préférence multi-usages, lorsque le service environnemental et économique rendu est positif.
- **Prioriser les solutions fondées sur la nature dans la gestion du grand cycle de l'eau.**
- Accélérer l'adaptation des pratiques agricoles aux nouvelles tensions hydriques.
- Augmenter les moyens financiers consacrés à l'eau, en particulier ceux des Agences de l'eau.
- Re-politiser les instances de gouvernance de l'eau.
- Encourager la recherche et l'innovation, par exemple dans la réutilisation des eaux usées traitées.
- Décentraliser davantage la décision publique sur l'eau et faire confiance aux échelons locaux.
- **Développer une pédagogie de l'eau auprès du grand public.**

Le PCAET doit suivre ces 8 recommandations et les interpréter à chaque décision du conseil d'agglomération et chaque proposition des commissions de l'agglomération.

Idem pour les 44 conseils municipaux de l'agglomération.

3) Cas particulier des inondations de 2008 à Aubiac, Estillac, Moirax et Roquefort :

Ainsi le projet de création de 3 bassins écrêteurs de crues à Aubiac, Estillac et Roquefort va à l'encontre des 3 documents cités ci-dessous.

- 1) Le règlement de gestion des eaux pluviales voté au Conseil d'Agglomération du 3 février 2022. »
https://www.agglo-agen.net/fileadmin/user_upload_agglo/pdf/05-Vie_quotidienne/Eau_assainissement/Eaux-pluviales-reglement-2022.pdf
- 2) Le SDAGE – PDM 2022 – 2027 voté en mars 2022 estime que les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) sont à privilégier ce qui est le cas dans le projet alternatif et pas dans le projet décrié.
Le SDAGE est opposable juridiquement.
SDAGE : Schéma DIRECTEUR d'Aménagement et de Gestion des Eaux ; PDM : Programme De Mesures
<https://eau-grandsudouest.fr/politique-eau/bassin/schema-directeur-amenagement-gestion-eaux-sdage/politique-eau-sdage-pdm-2022-2027>
- 3) Le COmité de PILotage du Plan Paysage de l'Agenais qui s'est tenu à Moirax le 28 septembre 2022
<http://www.pays-agenais.fr/fr/les-principales-actions-menees/le-plan-de-paysage-du-pays-de-lagenais.html>

Ce projet altère les 3 zones humides où il est prévu d'implanter ces 3 bassins. Ceci est un anti SFN. Le nouveau SDAGE préconise exactement l'inverse à savoir respecter les zones humides et les utiliser en les amplifiant pour écrêter en partie les inondations et pour soutenir les étiages du chevelu hydrique.

Ces 3 bassins vont altérer les habitats d'espèces en voie de disparition telles que les odonates (libellules) et les chiroptères (chauves-souris).

Ces 3 bassins vont détruire 4ha de bois de plus de 30 ans alors que le nouveau SDAGE préconise la plantation d'arbres et de haies notamment le long des ripisylves des ruisseaux qui portent un nom, des fossés et des noues ou baissières.

Nommer les ruisseaux par un affichage, à chaque traversée de route, participe à leur protection.

En réalité ces 3 bassins conçus en 2015 sont un prolongement des remembrements des années 1980 tant décriés aujourd'hui : nous devons cesser d'anthropiser nos territoires et nous devons laisser la Nature œuvrer en amplifiant ses outils telles les zones humides, mais aussi la méandrisation des cours d'eau, les haies et bocages, la fertilité des sols quantifiée par leurs taux d'humus* dont 1/3 a disparu en 40 ans de pratiques agricoles *intensives* utilisant le sol comme un support et pas comme un milieu vivant : la biodiversité des sols a été sacrifiée = ils n'absorbent plus l'eau de pluie ni celle de l'irrigation.

* <https://democrates-roquefort47310.org/Ecologie/EauHumusOasis.htm>

Une solution alternative* à ces 3 bassins est possible en amplifiant les 3 zones humides et en gérant le niveau d'eau (+/- 0,65m) des 25 lacs implantés sur les 3 bassins collecteurs des ruisseaux Labourdasse Samazan et Ministre + leurs chevelus hydriques.

Cette solution est décrite dans :

<https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/Inondations.htm>

<https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/enquetesPubliques.htm#inondations>

En clair les inondations de type 2008 ne peuvent plus survenir à la même hauteur, soit 1,6 m d'eau, dans les maisons les plus basses.

Message aux 150 familles dont les maisons ont été inondées en juin 2008 :

« Le projet alternatif* a, non seulement la capacité de réduire l'aléa inondation au même niveau que le projet décrié mais en plus, à termes, de le quadrupler soit permettre l'expansion d'un million de m³ d'eau à comparer avec les 4 millions de m³ générés par les 120 mm de pluie tombés en 2h le 10 juin 2008 sur les 3 323 ha des 3 bassins versants en amont des zones inondées. (3323x10000x0,12=3987600m³ arrondi à 4 millions). Le projet alternatif est donc **immédiatement disponible** via un arrêté préfectoral qui sollicite les propriétaires et utilisateurs des 25 lacs de baisser préventivement (une fois tous les 30 ans) et de manière coordonnée le niveau des lacs de 0,65m. Il propose d'utiliser les 3,725 millions d'€ pour quadrupler cette réduction de l'aléa inondations tout en dynamisant le territoire générant ces inondations»

* <https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/EnquetesPubliques/3diguesInondation2008/AlternativesInondations2008e.htm>

Les 230 000 m³ de stockage réduisent cette hauteur de 0,5m. Les SFN les réduisent de 1 m sachant que la digue protégeant le terrain de foot présente en 2008 a été arasée en 2015, sachant que le terrain de foot de Roquefort va être reconditionné par une augmentation du taux d'humus et de sabline du sol : cette éponge ainsi reconstituée sur 1 ha assurera la souplesse indispensable aux jeux de ballon et aux mouvements des crampons.

Un recours a été posé au Tribunal Administratif de Bordeaux le 15 novembre 2022 pour un réexamen de ce projet. Ce recours n°1 est accessible par le lien suivant :

[https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/EnquetesPubliques/3diguesInondation2008/recoursNovembre2022/Recours1/RecoursDUP7920-15novembre2022\(1\).pdf](https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/EnquetesPubliques/3diguesInondation2008/recoursNovembre2022/Recours1/RecoursDUP7920-15novembre2022(1).pdf)

4) Les trames : verte – bleue et noire

Ce sont 3 continuités territoriales indispensables à leur résilience.

En effet la Nature a besoin de continuité dans ses biotopes vert pour les arbres et les haies, bleu pour les eaux des chevelus hydrique et des retenues d'eau et noire pour respecter les cycles jour/nuit et la vie nocturne.

Les 2 terrains de foot devront être entourés d'arbres et de haies notamment sur les 6 m du pentu entre les 2 terrains afin que **la trame verte** ainsi reconstituée rejoigne celle des 2 ripisylves du ruisseau LABOURDASSE.

Ainsi l'assèchement des terrains en sera diminué et donc aussi ses besoins en arrosage.

Laissons s'ensauvager des zones dévolues à la biodiversité sauvage.

La trame bleue des ruisseaux et des lacs ne subira plus d'ASSEC si ses ripisylves sont replantées, si l'humus des sols est reconstitué, si les bocages sont replantés sur les 3223 ha des 3 bassins collecteurs.

La trame noire d'un territoire c'est l'absence de lumière artificielle tel que l'éclairage public et des commerces dès lors que la sécurité des usagers est respectée tant sur les voies piétonnes que cyclables et les routes. Comment :

- Équiper les piétons et cyclistes de gilets réfléchissants et de lumière à éclat comme ce fut fait en 2018 pour les collégiens et lycéens.
- Equiper chaque façade, chaque entrée, chaque place du midi, d'éclairage photovoltaïque (PV) à détecteur de présence (50€ pièce hors installation).
- Réduire l'usage des éclairages publics et les supprimer dans les lotissements, la sécurité étant assurée par les spots PV à détecteur de présence.
- Réduire les éclairages des devantures des commerces et supprimer les panneaux publicitaires notamment lumineux.

- e. Matérialiser tous les lieux sensibles avec des bandes et peintures réfléchissantes.

Pourquoi les éclairages PV sur mâts ne sont-ils pas à détecteur de présences ?

5) Les zones humides : un inventaire existe mais peu ou mal utilisé.

Les zones humides sont une des solutions que la nature a mise en place pour gérer les excès et les manques d'eau voire supprimer les étiages sévères et surtout les ASSEC* de certaines parties du chevelu hydrique, notamment les têtes de bassin. Longtemps détruites elles sont maintenant protégées et reconstruites dans le cadre des SFN grande innovation du SDAGE – PDM 2022-2027.

3 zones humides sont en danger aux lieux dit Pitot, Vidounet et Samazan dans les 3 bassins hydriques du Brulhois au-dessous de Laplume 47.

** Un ASSEC est une période et une zone de cours d'eau sans eau : c'est un véritable écocide de la biodiversité aquatique. Il est d'autant plus grave qu'il se situe en tête de bassin au départ du chevelu hydrique car c'est là que la biodiversité la plus remarquable s'installe. Donc un soutien du débit biologique minimum y est primordial. Il peut être obtenu via la préservation des zones humides, la mise en œuvre de phytoépuration des eaux usées des habitations (160 m³ d'eau dépolluée par an et par famille sont ainsi restitués localement à la nature pour soutenir les étiages et supprimer les ASSEC),*

Le cimetière Nord de Roquefort a été implanté en zone humide ; comment réparer cette erreur ?

<https://democrates-roquefort47310.org/cimetieres/CimetieresLGV.htm>

L'arlésienne LGV passerait par là.

6) Récupérer l'eau de pluie dans chaque maison, immeuble, bureau, commerce, ombrières, ... dans des cuves enterrées de 5m³ au minimum dont la moitié est utilisée pour écrêter les fortes pluies. Ainsi chaque chantier excavant un territoire privé ou public doit être réfléchi en posant la question : où pouvons-nous installer une cuve de récupération des eaux de pluie ?

Ainsi la récupération de l'eau des ombrières Photo Voltaïque (PV) n'est encore jamais organisée.

Qu'en sera-t-il des 2 ha d'ombrières PV du parc WALLIGATOR en fin d'études de faisabilité ?

7) L'aléa gonflement des argiles :

C'est un drame familial dans les zones argileuses qui sont légions dans tout le territoire.

Depuis 30 ans les maisons « œuvres d'une vie » se fissurent malgré des interventions « expertes » mais sans plus, car très peu de maisons fissurées sont définitivement réparées.

Localement une seule société officie donc serait responsable de ce manque d'efficacité générale en France.

Voir le documentaire : https://www.francetvinfo.fr/meteo/secheresse/video-cash-investigation-le-drame-des-familles-expulsees-a-cause-des-fissures-qui-menacent-leur-maison_5353054.html

L'AGGLO doit se saisir de cette situation dramatique et trouver collectivement des solutions adaptées qui remplaceront les placébos onéreux et inefficaces actuellement mis en œuvre.

A qui profite cette situation qui perdure depuis plusieurs décennies ?

Y a-t-il malveillance, incompétence, incurie, ?

Est-il scientifiquement établi que les arbres trop près des maisons participent à cet aléa ?

Selon l'avis des scientifiques l'ombre des arbres protègent les maisons et le terrain autour, des canicules donc de la déshydratation des sols. L'évapotranspiration des arbres doit freiner le retrait des argiles à conditions d'arroser le tour de maison via le drain horizontal et les réserves d'eau de pluie. Voir les témoignages.

Une enquête exhaustive doit être financée afin que les permis de construire et d'aménager soient consentis en toute connaissance. Que disent la RT2012 et la RE2020 ?

Faut-il utiliser la norme de l'éco construction ?

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques/construction-et-performance-environnementale-du-batiment>

<https://green-edifice.com/normes-de-construction-dune-maison-ecologique/>

Faut-il raser les bâtiments les plus vulnérables dont les dépenses de réparation sont supérieures à la valeur résiduelle de l'habitat ?

Il n'y a plus de sous dans la caisse dédiée aux CATastrophes NATurelles : <https://www.catnat.net/>

8) L'eau verte contenue dans les sols se voit lors de son absence via les larges crevasses notamment dans les sols argileux. Les maisons et immeubles se fissurent par ces retraits et gonflements des zones argileuses. Cet aléa si coûteux et dramatique doit se gérer par :

- a. Des constructions conçues pour le prévenir.
- b. Un apport d'humus massif ; au moins + 4 pour 1000.
<https://agriculture.gouv.fr/mots-cles/4-pour-1000>
- c. Le maintien d'une bulle hydrique autour des bâtiments via un drain horizontal alimenté par l'eau de pluie 6 mois par an
- d. L'arrosage des jardins et pots de fleurs via les réserves d'eau de pluie
- e. La création, partout où cela est encore possible, de phytoépuration privée et collective des eaux usées permettant aux 120 m³ d'eau utilisés par chaque famille de réduire localement la pression hydrique

9) Au droit de la station d'épuration de l'Agropole et sur plus d'un km de fossé le long de la piste cyclable un mélange d'odeurs pestilentielles et de cuisine écœure les piétons et cyclistes. Que dire des travailleurs souvent en 3 x 8 ? Que dire du laboratoire d'analyses sensorielles de l'Agropole ?

Nous proposons une solution expérimentale dans l'attente de la construction d'une méthanisation seule capable de digérer les graisses dont la DBO₅ est très forte, dont le rapport DCO/DBO₅ est inférieur à 2. <https://www.lh2o3.com/apprendre/parametres-des-eaux-usees/parametres-de-qualite-des-eaux-usees/relation-entre-la-dbo-et-la-dco/>

Il s'agit d'utiliser ce fossé profond comme station de **phytoépuration**.

Déjà la Nature y a pourvu via une présence adaptative de plantes épuratives telles que les roseaux.

Afin d'aider la Nature et ses SFN (solutions fondées sur la Nature) préconisées par le nouveau SDAGE - PDM 2022 - 2027 voté en avril 2022 (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) il s'agit de creuser tous les 15 m un bassin de 50 cm de profondeur sur 1m de large et de déposer le godet de vase en amont de chaque bassin. Puis de faucarder un an sur 2 alternativement les intervalles de 15 m en récupérant le faucardage car cette biomasse végétale résulte du transfert naturel de la pollution dissoute dans les eaux souillées issues de la STEP en biomasse solide. La phytoépuration consiste à valoriser ces végétaux via un épandage dans les sols cultivés sous réserve d'analyse toxicologique. Cet épandage devant céder la place à l'alimentation du prochain digesteur méthanogène.

Si des odeurs persistent au droit de chaque micro bassin de 500 L, une évacuation, 2 ou 3 fois en été, des boues par aspiration résoudrait le problème.

La plantation d'herbes et arbustes à forts parfums agréables tel que la menthe poivrée accompagnerait le dispositif suivi par le SATESE ou le SPANC local.

Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE)

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Cette approche doit être généralisée car la phytoépuration ne consomme pas d'énergie électrique, elle produit de la biomasse méthanisable et surtout génère un soutient des étiages du chevelu hydrique en aval de son exutoire : c'est une réelle SFN sur bien des aspects.

Exemple concret et d'actualité immédiate :

L'agglomération agenaise, par un vote au dernier conseil* compte emprunter et donc investir plus de 2 millions d'€ dans la station d'épuration de Brax.

Surseoir à cet investissement en installant des phytoépurations partout où cela est possible coûterait moins cher et serait plus durable que la surenchère des STEP.

* Conseil d'AGGLO du lundi 12 décembre 2022 page 65/164 du rapport de synthèse :

« Un emprunt de 2M€ souscrit auprès de la Caisse d'Épargne pour financer les travaux d'extension de la STEP de Brax « les Gravières » sur le budget Assainissement (B07) »

Pour rester très concret un site a été repéré pour installer une phytoépuration modulable : il se situe à Roquefort au bas de la rue des Chapatas le long du ruisseau Labourdasse, près de la station de relevage des eaux usées, le long du bassin d'expansion des eaux. Cet espace est très grand et pourrait devenir un îlot de fraîcheur et de passage en prolongeant la promenade des poètes du Passage d'Agen pour rejoindre l'Etrier Agenais et le bourg de Brax ; ainsi la dangerosité de la route départementale 119 serait occultée par ce cheminement parallèle.

Autres formulations :

1) Nous sommes nombreux à partager les sentiers de nos lieux de vie, notamment les randonneurs, les cavaliers, les familles, les naturalistes, les VTT, les motos, les quads, les chasseurs..

Nous demandons à l'agglomération agenaise de promouvoir une application permettant à tous les visiteurs de ces lieux d'informer sur leurs activités telles que les battues, les sorties de chasses, de randonnées, de découvertes de la faune, de la flore, des traces d'animaux, afin que le partage spatio temporel de ces lieux soit optimisé et sécurisé.

2) Nous demandons une harmonisation, sur les 44 communes, des arrêtés municipaux gérant et protégeant les sentiers, en "imposant" les plus favorables à la protection des lieux et des usagers. Le corollaire est un rappel aux règles de bonne conduite et les modalités de plaintes via des nécessaires médiations entre les différents utilisateurs.

3) Les pistes cyclables, de randonnées pédestres et cavalières doivent être connectées entre elles par des tronçons sûrs, protégés par une signalétique particulière afin que la sécurité des campagnes soit prolongée lors des traversées des zones fortement anthropisées et non équipées. Concrètement à chaque débouché de sentier un panneau avertissant les automobilistes doit être apposé et indiquer "attention vélo - randonneurs sur x 00 m" ; la vitesse doit être limitée sur ces tronçons à 70 km/h ou 50 ou 30 selon la visibilité donc la dangerosité. Un faucardage fréquent des bords de route et des fossés doit améliorer le partage de ces tronçons.

4) La cartographie des tronçons dangereux doit accompagner celle des points remarquables.

ÉNERGIE

10) La méthanisation et le biogaz

Cet outil est indispensable à tout aménagement de territoire.

Une unité de 1 000 m³ de fermenteur sur 100 ha de SAU (Surface Agricole Utile).

Il assure une production d'énergie en continue sous forme de méthane identique au gaz de ville après épuration du biogaz.

Il assure une dépollution de tous les gisements de matière organique sur le territoire notamment les eaux grasses, les déchets alimentaires, les tontes et feuilles mortes,

Il assure un apport en fertilisants NPK (N pour Nitrogène = azote, K pour Kaolin = potasse et P pour Phosphore) concentrés dans les digestats de fermentation anaérobie à 40°C. Ces apports se substituent aux engrais de synthèse NPK.

Il assure un retour au sol de 70% du carbone contenu dans les intrants permettant au sol de maintenir son taux d'humus voire à l'augmenter.

Pour aller plus loin :

<http://scienceenvironnement.free.fr/GiletsJaunes/>

[AnalysesGrandDebatViaContributionsEnLigne.htm#biogaz](http://scienceenvironnement.free.fr/AnalysesGrandDebatViaContributionsEnLigne.htm#biogaz)

<http://scienceenvironnement.free.fr/methanisation/sommaire.htm>

Approche agricole de la méthanisation :

<http://scienceenvironnement.free.fr/methanisation/ApprocheAgricole.htm>

11) Installer des **ombrières PV avec récupération d'eau sur les places du midi** 4x5m= 20 m² de chaque maison ; les munir de batteries en poste fixe (recycler les batteries roulantes en fin de capacité suffisante) d'une capacité de 12 kWh soit le double de celles d'une batterie de VE avec charge directe en continu via les panneaux solaires, et une charge directe en continu de la batterie roulante. Gain en énergie de 2 x 5 à 15% par absence de la double transformation du courant de continu à alternatif puis en continu. Le temps de charge du VE est également réduit d'un tiers. Ce dispositif doit bénéficier de prêt à taux zéro afin que les familles puissent investir et rembourser le prêt en utilisant les réductions des dépenses énergétiques et quelques apports financiers compatibles avec leurs revenus.

Installer du PV flottant sur les 7 000 lacs* de plus de 1 000 m² de notre département.

Il s'agit de plus de 4 000 ha de surface en eau disponibles.

Cette couverture partielle des lacs (50 à 75%) permet de réduire l'évaporation et la montée en température des eaux non renouvelées en été et donc leur eutrophisation et le développement de cyanobactérie.

** ici « lacs » n'a pas la connotation Suédoise et doit être vu comme retenues collinaires artificielles construites par les agriculteurs à des fins d'irrigation. Ces ouvrages sont parfois illégaux ou non conformes aux règles sur la continuité écologique des cours d'eau ; ils sont souvent largement subventionnés comme c'est le cas des bassines en Charente ou 65 millions d'€ seraient, si les projets aboutissent subventionnés à 70% soient 45.5 millions d'€ d'argent public pour lesquelles d'autres utilisations ne sont mêmes pas envisagées.*

Augmenter la fertilité des SAU par la fixation du carbone dans les sols.

Créer des Programmes Alimentaires Territoriaux pour assurer leur sécurité alimentaire en termes de produits frais : fruits – légumes – œufs – poules – lait – fromages - = reconstituer les « ceintures vertes » des zones densément habitées.

Créer des jardins permacoles avec habitat léger autonome type micro maison notamment destinés aux saisonniers et travailleurs agricoles à proximité des fermes où ils sont susceptibles de travailler.

Créer des oasis de verdure et de fraîcheur autour des lacs et cours d'eau notamment proches des jardins permacoles.

Jumeler chaque école avec un ou plusieurs jardins permacoles et oasis de fraîcheur.

12) Acculturer les citoyens à **l'éco conditionnalité économique des investissements** notamment à la notion de Temps de Retour sur Investissements (TRI) et proposer des prêts à taux zéro pour que les économies réalisées soient égales aux mensualités.

Exemples :

1) Le chauffe-eau solaire financé par la réduction des dépenses en eau chaude et de l'énergie électrique économisée par l'alimentation en eau chaude solaire des machines à laver. TRI de 7 ans selon l'ADEME.

2) Le récupérateur d'eau de pluie subventionné par le promoteur car il permet de supprimer le bassin d'expansion des eaux de pluie donc de gagner un lot sur 10. L'alimentation des machines et des WC en eau de pluie traitée réduit la consommation en eau potable. Les assurances des bâtiments doivent être réduites car **l'aléa gonflement des argiles** est réduit via l'arrosage du tour de maison en maintenant une bulle hydrique non sèche. Ces aides doivent réduire le TRI à 7 ans.

3) Les pompes à chaleur puisant l'énergie dans l'air doivent être proscrites car leur COP devient négatif dès 7°C. Un chauffage alternatif doit se substituer à elles notamment lors des pics de consommation ou de non adéquation entre production et consommation électrique..

4) Voir ci-dessus le cas des ombrières PV sur les places du midi des maisons.....

AMÉNAGEMENT des TERRITOIRES

13) La porosité des territoires :

C'est une vieille expression urbanistique qui qualifie un territoire pour sa capacité à privilégier les déplacements doux tels que la marche, le vélo, la poussette, le déambulateur, le fauteuil roulant, la brouette et le caddie ou chariot de courses,

Pourquoi le passage entre le Placié et le parking de la crèche est-il procrastiné par la municipalité actuelle de la commune de Roquefort ?

Il constitue un exemple de **porosité des territoires** et en l'occurrence permettrait aux parents d'amener leur bébés en toute sécurité depuis le Placié, au lieu de se garer devant la crèche sur la route départementale.

Cartographie et développement sont sur :

<https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/porositeTerritoires.htm>

Le prolongement de la magnifique Allée des Poètes du Passage d'Agen vers les quartiers du Mestrot à Roquefort puis l'Etrier Agenais et le bourg de Brax permettrait de résoudre le manque d'aménagement de la RD 119 très dangereuse pour nos enfants quand ils prennent le bus, sans éclairage, sans traversée de chaussée

Voir la vidéo : <https://www.dailymotion.com/video/x85wj61> mot de passe Bonne_lecture

14) Les pistes cyclables et les voies piétonnes doivent assurer une porosité des territoires qui éloignent les voitures et réduisent le temps de trajet : « créer des territoires accessibles avec une brouette. »

Installer un réseau de vélos à assistance électriques sur les 44 communes de l'AGGLO avec comme à Annecy, la première demi-heure gratuite reconductible après 20 minutes. Au moins 60 stations de 20 vélos chacune sur les 44 communes de l'AGGLO.

Entretien des voies douces par suppression des obstacles : poteaux – graviers – haies qui débordent.

Matérialiser les fins et débuts de voies douces afin que les automobilistes laissent la priorité : zones 10 – 20 – 30 ... le cas échéant en coordination avec les usagers. La jonction des tronçons doit être priorisée sur tous les autres travaux routiers.

15) Les pistes cavalières sont absentes de l'AGGLO malgré la présence de l'Etrier Agenais, la plus vieille concentration équine et de bien d'autres. De plus le nombre de chevaux privés augmente et donc les jonctions entre les chemins vicinaux et les autres voies doivent être matérialisés. Cela n'est jamais intégré aux aménagements tels que Camélat, Beauregard, pont de Pierre, rond-point de la demi lune ou la sortie de Roquefort sur les 2 routes de Nérac au droit de Falmont sur la route de Marchant qui mène au nouvel échangeur. Pourquoi un double rond-point est-il programmé pour résorber ce point noir ?

N'y a-t-il pas de solutions moins onéreuses, moins impactantes ?

L'autorisation environnementale pour ce chantier a-t-elle été obtenue ? L'enquête publique préalable a-t-elle été diligentée ?

Le double rond point est cartographié page 3 sur 8 du journal municipal l'Écho Roquefortais n°5 de septembre 2022 : http://www.roquefort47.fr/fileadmin/Collectivites/Roquefort_47310/documents/3_La_mairie/9_bulletins_municipaux/EchosRoquefortais_092022.pdf

Le nouvel échangeur autoroutier mis en service en novembre 2022 n'a aucun aménagement pour les déplacements doux : pourquoi ?

Avez-vous traversé le rond-point le desservant à pied ou à vélo ?

La dangerosité de cet aménagement est grande, seuls les piétons et les cyclistes peuvent s'en rendre compte.

Le rond-point suivant qui dessert la Technopôle Agen Garonne (TAG) lui est doté de pistes tout comme toute la TAG ce qui est « normal ».

Pourquoi les quelques centaines de mètres qui séparent ces 2 rond points n'ont-ils pas été reliés par ces voies piétonnes cyclables et cavalières ?

16) L'aménagement du territoire vu par les yeux de nos enfants et adolescents :

<https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/AmenagementTerritoires.pdf>

Pour les enfants, la continuité d'accueil à chaque étape de la vie est le fait des communes et de l'intercommunalité. Un territoire bien aménagé doit réduire les déplacements de nos enfants. Les familles doivent trouver près de leurs domiciles toutes les infrastructures nécessaires à chaque étape de la vie de leurs enfants.

17) Le projet de nouvelle **crèche** à Roquefort avec destruction de l'ancienne va à l'encontre de l'intérêt public car le territoire français à un déficit de 200 000* berceaux, donc il manque 2 000 places de crèches dans le 47 et 800 sur l'agglo. Dépenser 1.8 millions d'€ pour créer 46 berceaux et en supprimer 39 n'est pas en phase avec l'urgence : ainsi 32 enfants de l'agglo ne trouveront pas de place en crèche à cause d'une approche sectorielle et sectaire des édiles en place. Il faut noter que ce projet à plus de 15 ans = il doit être remis en cause !

La solution d'urgence est de créer une petite (micro ?) crèche pour les 15 enfants de Brax accueillis actuellement à Roquefort, libérant ainsi des berceaux.

L'aménagement de nos territoires doit être tel que les distances parcourues par les bébés, les enfants et les ados soient minimales.

* Source : Pénurie de places en crèche : quelles sont les solutions envisagées ? 26/08/2022

<https://www.parents.fr/actualites/bebe/penurie-de-places-en-creche-les-recrutements-facilites-926690>

Début juillet, la Première ministre, Élisabeth Borne, assurait qu'elle travaillait à la création des **200 000 places d'accueil manquantes en crèche** et d'un « véritable service public de la petite enfance. »

Confier les crèches à des entreprises privées ce n'est pas aller vers un « véritable service public de la petite enfance. »

La crèche de Roquefort est actuellement gérée par l'UDAF : Union Départementale des Associations Familiales.

L'AGGLO veut confier la gestion des crèches au privé : nous devons contrecarrer cela au titre du service public. Que dirions-nous si nos 9 classes de l'école devenaient privées – confessionnelles ?

Avoir une démarche financière dans la gestion de crèches comme des EPADH n'est ni sain par principe, ni dans l'intérêt des contribuables

C'est la seconde raison de notre opposition à cette création dispendieuse ; qui va payer cette gabegie financière ?

Nos impôts, les parents et grands-parents !

Restons vigilants et informons-nous sur les gestions cognitives et affectives des plus jeunes.

<https://democrates-roquefort47310.org/Scolarite/PetiteHistoireDeLaCrecheRoquefort47310.pdf>

18) Un collège rive gauche de Garonne :

<https://democrates-roquefort47310.org/Presse/LettreOuvverteCandidatsLegislatives2022.pdf>

Objet : L'aménagement des territoires vu par les yeux de nos enfants, adolescents et jeunes.

Extraits de cette Lettre Ouverte aux Candidats aux Législatives de 2022 :

Pas de collège alentour sur la rive gauche de Garonne. Hormis durant 4 années, quand un CEG sixième/cinquième a fonctionné à Sérignac, nos enfants ont tout le temps traversé la Garonne 2 fois par jour, 5 jours par semaine, 36 semaines par an pour rejoindre un des 5 collèges du centre-ville d'Agen.

Ce sont 2h par jour qui sont perdues par ces 400 enfants soit 144 000 h !

Six communes envoient chaque année 100 élèves aux collèges agenais.

À quoi sert de construire un pont et le barreau de Camélat à 60 millions d'euros, si de telles pratiques perdurent ?

Oui il faut 100 millions d'euros pour déplacer un des 5 collèges actuels et en construire un nouveau selon la RT 2012 (Réglementation Thermique) et la RE 2020 (Réglementation Environnementale).

Au-delà de ces 144 000 heures perdues par les enfants, les économies de fonctionnement et les innovations pédagogiques d'un nouveau collège justifieraient ce choix local.

Aucun lycée sur notre rive gauche ; ils sont tous en centre-ville avec ses embouteillages et ses parkings saturés. Une extension du nouveau collège en lycée devrait être envisagée.

Aucune université rive gauche, elles sont toutes rive droite.

Une extension du nouveau collège / lycée devrait être envisagée !

Pour justifier cette filière d'enseignement collège – lycée – université, nous devons chercher une carence pédagogique nationale.

Aucun enseignement agricole n'existe en France sur les approches permacoles, micro ferme, agroforesterie, agro écologie, biodynamie, Pourquoi pas relever le défi en Lot-et-Garonne?

SOCIAL

19) Colères et dénonciations : stop à la langue de bois et au politiquement correct.

Les logements indignes dénommées actuellement des « passoires thermiques » ; autrefois des « bouges » sont toujours aussi nombreux ; y a-t-il une réelle réduction locale de leurs nombres ?

Nos édiles locaux trouvent le financement d'investissements type « stade de rugby » ou lac illégaux mais « oublie » les détreffes des administrés. Tous ces millions d'€ auraient dû être prioritairement fléchés vers ces 2 détreffes :

1. avoir un logement digne ET compatible avec les revenus des plus démunis d'entre nous = dans tous les cas c'est la société qui paie les factures d'énergies, d'eau, d'alimentation alors pourquoi y ajouter une détresse qui ajoute au mal être général. À croire que cela rassure nos édiles d'avoir des « pauvres » dits « sans dents » mal logés, mal chauffés, exclus et concentrés

2. le monde paysan souffre depuis des décennies ; le taux de suicide et de mutilation est indécent. Pourquoi mettre des millions d'€ dans un lac utilisé par 40 agriculteurs alors qu'ils devaient être utilisés pour sauver les fermes et surtout accompagner les familles en détresse dans les nécessaires mutations socio-économiques imposées notamment par le monde agricole lui-même : il est anthropophage = les petites fermes sont absorbées par les autres et par quelques « entreprises agricoles » qui concentrent plusieurs milliers d'ha chacune, ceci en conséquence des règles de locations des terres = si le loueur est un agriculteur alors le bail est du type 3 – 6 – 9 ans donc la terre n'est plus disponible sauf au retour à la terre du propriétaire ou des héritiers ; si c'est une entreprise agricole alors le bail est annuel, donc la terre est libre.

3. Que dire des conditions de travail, de logements, d'intégration, des saisonniers et salariés agricoles : c'est indigne d'une société dite « éclairée ».

Voir le documentaire « des raisins et de la colère * » qui illustre cette colère certes dans les grands vignobles mais c'est la même chose partout, c'est seulement moins documenté et caché sous le boisseau de la honte.

* <https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/les-raisins-de-la-misere-un-documentaire-choc-sur-la-face-cache-des-grands-crus-du-bordelais-1634120315>

Ces constats résultent de choix politiques dans les communes inféodées à des communautés de communes qui rejettent leurs arbitrages aux niveaux de décision territorialement plus large tel que le département, la région, l'État et l'Europe. Le tout à l'aune des pressions lobbyistes tel que le monde agricole, du clientélisme, des corruptions financières et intellectuelles,

Cela n'excuse rien, ne justifie rien,il n'y a pas de fatalité !

Les grands perdants sont toujours la Nature et les plus faibles

NB : comment se fait-il qu'une terre qui rapporte beaucoup de revenus au même titre qu'une vigne aux crus classés ou une serre chauffée, ne bénéficie pas, comme une usine, aux financements publics locaux, seuls capables de créer les pensions de familles, les logements dédiés aux travailleurs dits

« pauvres », aux exclus du travail avec un loyer bas et fortement pris en charge mais aussi ET surtout prise en compte des charges de chauffage, de rafraîchissement, d'eau, d'électricité, de jardin vivrier, dans les investissements (eau chaude solaire – PV – isolation - ET pris en charge par la société via des investissements imposés maintenant par la RT 2012 et la RE2020 : les logements anciens doivent être rénovés dans les 12 mois

Néanmoins, un grand merci à cette consultation publique de permettre l'expression de cette colère ; mais ces observations seront-elles : strictement reproduites, juxtaposées aux autres avis, analysées dans l'optique du BIEN COMMUN ?

20) Conclusions politiquement incorrectes :

Cessons d'embellir et d'aménager une partie de nos territoires tant que les zones de misère et de mal être y perdurent.

Le bonheur général doit avant tout être construit par élimination de toutes les conditions qui génèrent le malheur.

Bon nombre d'administrés ne sont plus à même d'assumer leur vie et celle de leurs proches ; ceci par période de quelques heures à quelques années. Accompagnons ces Femmes & ces Hommes de tous âges par une « guidance » totale proposée par la Société et acceptée par les bénéficiaires = une mise sous tutelle semble indispensable lorsque tout fout le camp avant que l'irréparable n'arrive et ceci pendant juste le temps nécessaire.

Des accueils en maisons familiales en présentiel ou en distanciation physique doivent aménager nos territoires et ceci avant les rond-points et autres investissements de prestige à ne pas prioriser....

Un exemple vient de s'installer à Agen : il s'agit du béguinage ; mais il faut aller bien plus loin ...

<https://www.vivre-en-beguinage.fr/beguinaages/beguinage-agen>

A signaler avant tout le formidable travail de l'AFDASS, d'EMMAEUS, des RESTOS du CŒUR-, des SECOURS populaire et catholique, de la CROIX ROUGE, la CIMADE, désolé pour ceux que nous oublions ...

Idem pour tous les CCAS – les offices d'HLM et les bailleurs sociaux...

Idem pour les travailleurs sociaux et bénévoles dont les moyens sont surveillés à l'opposé des gabegies de certaines actions

Ces observations et propositions ont été élaborées par un collectif de citoyens, d'élus et d'associations.

Des reportages photos et vidéos sont disponibles pour illustrer ces propos et animer les débats générateurs du bien le plus précieux : le **lien social** et la **solidarité**.

« Pour vaincre la morosité faisons assaut d'hilarité ! »
« L'ivresse du rire et des mots » Jean François BALERDI
Spectacle du 4 décembre 2022 à la Tannerie Agen 47
<https://jfbalerdi.fr/presse/>

Ce document a été actualisé le 22 décembre 2022 par democrates-2.0@laposte.net
zanardoalain@gmail.com – 06 76 71 84 37
jacques.ferrat@laposte.net – 06 56 88 22 67

Conseillers municipaux à Roquefort 47310.